



S3 de Lyon

**Bulletin Académique du syndicat National
des Enseignements de Second degré
AIN LOIRE RHONE**



Supplément n°1
au bulletin trimestriel
N°212 – Décembre 2017



Lyon 08 CC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire

P.1	Edito
P.2	Modalités de vote
P.3	Bulletin de vote
P.4 à P.8	Rapport d'activité
P.9 à .12	Expression des tendances

CONGRES ACADEMIQUE
Les 06 mars et 07 mars 2018
Bourse du travail - Lyon

SNES Lyon
16 rue d'Aguesseau
69007 LYON

Tel : 04 78 58 03 33 Courriel : s3lyo@snes.edu

Exprimez - vous !

Cette publication contient l'ensemble des explications pour le vote interne du SNES. Les syndiqués sont en effet appelés à s'exprimer sur le rapport d'activité académique que nous publions ici avec les contributions et les appels à voter de chaque courant de pensée, ainsi que sur le rapport d'activité et le rapport financier nationaux qui ont été publiés avec l'US

Les responsables du SNES dans les établissements recevront le matériel nécessaire à l'organisation de ce vote, les retraités et les syndiqués qui exercent dans un établissement où le vote n'est pas organisé votant eux par correspondance (voir le détail en page 2).

Ce vote est un des moments de la vie démocratique du syndicat et permet à chaque syndiqué(e) de porter une appréciation sur l'activité passée, ce qui a été obtenu ou non, ce qu'il reste à conquérir.

Pour cela, participez à la vie de votre syndicat :



VOTEZ !

La période de vote
se déroulera :

**du 16 janvier au
02 février 2018**



<https://www.facebook.com/SnesLyon>

<https://twitter.com/SnesLyon>



**Vote sur les rapports nationaux
(activité- financier)
Vote sur le rapport académique
(activité)**

du 16 janvier au 02 février 2018

QUI VOTE ?

Uniquement les syndiqués à jour de cotisation au moment du vote

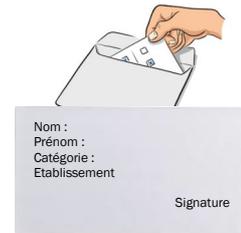
COMMENT VOTER ?

Le vote se fait impérativement sous double enveloppe :

- le bulletin ci-contre dans une enveloppe vierge
- cette enveloppe glissée dans une autre portant les mentions :
 - Nom :
 - Prénom
 - Catégorie
 - Etablissement

et la signature

(pour les retraités, voir ci-dessous cas 3)

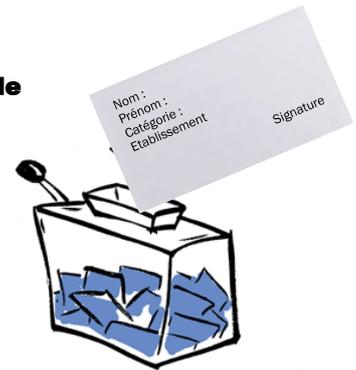


Où VOTER ?

(Dans son établissement ou par correspondance)

Cas 1 : dans son établissement si le vote est organisé par la section syndicale

- lors du vote, il est impératif :
 - de signer la liste d'émargement
 - de déposer son bulletin sous double enveloppe dans l'urne



Cas 2 : par correspondance : vote non organisé dans l'établissement ou situation particulière

- chaque adhérent qui le souhaite peut voter par correspondance
- la double enveloppe est à renvoyer à la section académique de Lyon **au plus tard le 2 février** (cachet de la poste faisant foi) dans une autre enveloppe à :
SNES ELECTION—16 rue d'Aguesseau—69007 Lyon



Cas 3 : vote particulier des retraités : vote uniquement par correspondance

- le bulletin ci-contre dans une enveloppe vierge
- cette enveloppe glissée dans une autre portant les mentions :
 - Vote Retraités
 - Département
 - Nom
 - Prénom

et la signature

- la double enveloppe est à renvoyer à la section académique de Lyon **au plus tard le 2 février** (cachet de la poste faisant foi) dans une autre enveloppe à :

SNES ELECTION RETRAITES—16 rue d'Aguesseau—69007 Lyon





**Vote sur les rapports nationaux
(activité- financier)
Vote sur le rapport académique
(activité)**

du 16 janvier au 02 février 2018

POUR CHAQUE VOTE, ENTOUREZ LA CASE DE VOTRE CHOIX

I - RAPPORT D'ACTIVITE NATIONAL

POUR

CONTRE

ABSTENTION

II - RAPPORT FINANCIER NATIONAL

POUR

CONTRE

ABSTENTION

III - RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE

POUR

CONTRE

ABSTENTION

Cette période a été marquée par une politique d'austérité et de remise en cause des droits des salariés ; l'élection d'Emmanuel Macron à la présidentielle en mai 2017 s'est traduit par une aggravation des choix politiques précédents et une avalanche de mesures. Ainsi, la « réforme » du code du travail passée par ordonnances à l'automne 2017 correspond à une attaque contre le monde du travail que la FSU et le SNES n'ont cessé de dénoncer. Nous avons participé aux luttes syndicales qui s'inscrivaient dans cette perspective et notamment les combats contre la loi travail portée par la ministre du travail M El Khomri au printemps 2016 (dont la manifestation à Paris le 14 juin 2016 où la section académique a organisé un départ commun en TGV) puis face aux ordonnances à la rentrée 2017. Le 12 septembre 2017 a été l'occasion de marquer une réelle opposition à la politique menée. Pour autant, le mouvement syndical, fortement divisé, peine à trouver le tempo et les modalités de mobilisations permettant de faire obstacle aux mauvais coups et, dans la fonction publique, la mobilisation a été difficile. Ceci pose la question des objectifs de chacune des journées organisées successivement, de façon rapprochée. Ce type de journée doit s'inscrire dans un plan d'action cadré et clair et être mis en lien avec des objectifs immédiatement gagnables pour permettre une mobilisation la plus large possible.

La fonction publique a, par ailleurs, été la cible d'attaques répétées qui trouvent leur place dans une politique plus générale de réduction drastique et systématique de la dépense publique. L'obtention de l'augmentation du point d'indice en juillet 2016 et janvier 2017 est le résultat de la campagne de mobilisation menée par la FSU et le SNES sur la question salariale. Les annonces faites à la rentrée 2017 notamment contre le pouvoir d'achat des fonctionnaires montrent que la lutte doit être poursuivie. A cet égard, la FSU et le SNES ont été à l'initiative d'une journée d'action dès le 10 octobre dans un cadre unitaire inédit depuis dix ans. Loin de s'opposer aux autres combats ou de les affaiblir, cette action a marqué un temps fort de contestation de ce début de quinquennat et doit permettre les bases d'un mouvement plus large en entraînant l'ensemble de la Fonction publique dans la lutte. Dans l'académie, les militants ont distribué des tracts, animé des heures d'informations syndicales, ... afin de mobiliser la profession dans le cadre fonction publique, ceci s'est traduit par des manifestations importantes dans les villes de l'académie (dont 10 000 à Lyon). L'obtention de la compensation de la CSG pour tous les fonctionnaires est à mettre à l'actif de cette mobilisation. Cependant, ce ne peut être qu'une victoire très partielle et insatisfaisante et c'est pourquoi il est nécessaire de monter d'un ton si les personnels veulent être entendus et leurs revendications légitimes satisfaites. C'est ce que propose la FSU aux autres organisations syndicales mais l'intersyndicale n'a pas réussi à mettre en place d'autres actions pour le moment.

Dans l'éducation, le SNES académique a œuvré pour combattre les dégradations des conditions de travail des personnels suite à la mise en place des différentes réformes : dogme de l'autonomie des établissements, développement du néo management et attaques contre la liberté pédagogique auxquels s'ajoutent la hausse des effectifs par classe. L'année 2016-2017 a été marquée par la résistance à la mise en place de la réforme : appel à la grève le 8 septembre (organisation d'une manifestation académique à Lyon), publications spécifiques pour doter les équipes d'outils pour pouvoir résister aux injonctions multiples, notamment en terme d'évaluation des élèves, alerte concernant les nouvelles DHG, Les assouplissements annoncés à la rentrée 2017 sont une réponse aux mobilisations fortes des équipes mais ils se font dans le cadre d'une autonomie renforcée que nous n'avons cessée de dénoncer. La section académique a cherché, à chaque fois, à contrer ces dérives. Ce fut le cas par exemple avec l'action en juin 2017 dans les collèges sur le bilan d'une année d'application de la réforme. C'est encore le cas en cette rentrée 2017, par de multiples

interventions pour obtenir un cadrage académique non seulement des bilans et classes euro mais aussi des langues anciennes ou pour avoir une transparence concernant la mise en place du dispositif « devoirs faits ». Depuis la rentrée 2017, l'avalanche de réformes, l'une chassant l'autre, traduit la volonté de remodelage du système éducatif du nouveau gouvernement. Dans la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur comme pour celle qui s'annonce du baccalauréat (qui induit celle du lycée), nous avons alerté (réunions départementales, affiches et tracts, campagne d'HIS en décembre). Si les annonces médiatiques se confirment (et notamment la progression du contrôle continu), une action devra être enclenchée au plus tôt.

Par ailleurs, cette période est marquée par la mise en place des mesures PPCR qui ont été analysées comme des éléments positifs (augmentation indiciaire, transfert prime-point, avancée sur la déconnection entre l'évaluation et la carrière, nouveaux débouchés de carrière) mais insuffisants (points d'indices insuffisant, modalités d'accès à la classe exceptionnelle trop restreintes...). Le SNES académique s'est attaché, dans un premier temps, à informer les collègues sur ce sujet en organisant des stages (à Lyon, en novembre 2016 qui a réuni plus de 200 collègues et de nouveau en novembre 2017 mais aussi dans d'autres villes de l'académie) et en animant de très nombreuses HIS. Depuis septembre 2017, nous avons fait en sorte que les opérations de reclassement se fassent dans la transparence et que les erreurs soient corrigées. Nous avons déjà interpellé le rectorat sur la mise en œuvre des prochaines CAPA. Concernant plus précisément les nouvelles modalités d'évaluation, l'obtention d'une audience auprès des doyens de IPR et de la Rectrice en octobre avait pour objectif de faire en sorte que la nouvelle inspection ne reproduise pas tous les travers que nous avons dénoncés pour l'ancienne évaluation pédagogique. Les relations avec les IPR s'avèrent plutôt difficiles et le combat devra également être mené sur ce terrain.

Le SNES s'est employé à contrer toutes les attaques contre le droit syndical et contre l'équité et les droits des personnels. Le maintien de règles transparentes est à mettre à l'actif du travail sans relâche des commissaires paritaires du SNES dont la formation est une priorité pour la section académique. Nous avons maintenu des règles d'affectation transparentes et identiques pour tous. Toutefois, le contrôle paritaire des affectations des TZR a connu une remise en cause, avec, certes, le maintien du GT de juillet mais la suppression de celui d'août. Les commissions paritaires permettent d'intervenir sur les cas très concrets en lien avec nos mandats et nous fournissons un gros travail d'analyse statistique pour faire les propositions les plus adaptées sur les règles d'accès à la hors classe, au congé formation, ... etc. Nous vérifions que tous les barèmes soient respectés et que les affectations des collègues soient bien conformes aux règles du mouvement.

Le SNES intervient également dans les instances comme le CTA et les CTSD où, aux côtés des autres syndicats de la FSU, il est majoritaire. Il y porte la parole des collègues. Notre priorité a été de recueillir des remontées via notre réseau de s1 pour pouvoir intervenir efficacement. Nous avons également interpellé l'administration sur des sujets très précis par l'intermédiaire d'audiences, en particulier sur la question du baccalauréat, des PsyEN, des non-titulaires. Le SNES a également accompagné de nombreux établissements en audience au Rectorat, souvent avec succès sur leurs demandes spécifiques.

Enfin, en novembre 2017, ont eu lieu les élections professionnelles des PsyEN. La section académique, en lien avec les militants du SNUipp, s'est engagée pleinement dans ces élections. La FSU a obtenu deux sièges sur quatre à la CAPA.

STAGES SYNDICAUX

Les stages de formation syndicale organisés par la section académique sont nombreux et divers : stage lycée, stage SES, stage LV, stage collège, stage TZR, stage CPE, stage pour les professeurs stagiaires, stage PsyEN, ... et la section académique a la volonté de proposer un programme qui se renouvelle pour être en lien avec les attentes de la profession (nouvelles carrières, évaluation et liberté pédagogique, ...) et l'actualité (quels bacs pour quel lycée ?, ...). Ils sont l'occasion d'intervenir à un niveau plus global et de permettre aux collègues de tous horizons d'articuler une problématique spécifique avec des enjeux plus généraux. Il s'agit bien, à travers une communication large (affiches, tracts, mails...), de faire de ces stages des moments militants privilégiés, en lien avec la profession : rencontrés des syndiqués, leur présenter l'activité syndicale, leur proposer s'ils le souhaitent de militer. Nous avons maintenu ainsi l'organisation de stages à Roanne, dans le Pays de Gex et à Belleville pour proposer des stages à des collègues plus éloignés des lieux habituels où sont organisées nos formations. Enfin, en lien avec la question de la syndicalisation, notamment des collègues entrants dans le métier, outre le stage à destination des professeurs stagiaires, nous avons organisé un stage « néo titulaires ».

SYNDICALISATION

Il y a eu une stabilité du nombre de syndiqués sur la période. Si plusieurs facteurs que nous ne maîtrisons pas toujours peuvent expliquer cette stagnation, nous avons pris des décisions très concrètes pour tenter de renforcer la syndicalisation dans notre académie.

Le réseau militant d'établissement est un élément clé. En plus de l'organisation de deux stages à destination spécifiquement des S1 (en octobre et en janvier) ont été mises en place, en lien avec les sections départementales, des tournées dans les établissements sans section et ont été élaborées des publications spécifiques pour « créer un S1 » et « syndiquer ». Les militants ont également animé de très nombreuses heures d'informations syndicales. La section académique envoie par ailleurs régulièrement dans les établissements affiches, tracts, trame pour animer les HIS afin de faciliter le travail des S1 ... Dans le même objectif, a été également créé en une du site de la section académique, une rubrique « agir dans son établissement » avec l'objectif de donner des moyens concrets d'action facilement accessibles.

Les publications et internet continuent de jouer un rôle important. A destination des syndiqués, les bulletins et circulaires ont été publiés à un rythme régulier, en essayant de coller au mieux à l'actualité nationale et académique et aux exigences de mobilisation. A cela se sont ajoutées des circulaires à destination des différentes catégories (TZR, stagiaires, CPE, non titulaires). L'usage des mails est désormais généralisé pour diffuser des informations ponctuelles de manière rapide et efficace. Le site internet continue à être tenu à jour très régulièrement. Une page Facebook et un compte Twitter ont également été créés afin d'assurer aussi une présence du SNES académique sur les réseaux sociaux, l'impact reste cependant encore très restreint.

FONCTIONNEMENT DE LA SECTION ACADEMIQUE

Fonctionnement dans la transparence : La CA académique se réunit une fois par trimestre, le bureau académique, émanation de la CA, avant chaque instance nationale. C'est là que sont prises les décisions, que sont mandatés nos représentants académiques dans les instances nationales. Le secrétariat académique qui se réunit le jeudi matin, met en oeuvre ces décisions. Les trois sections départementales du SNES sont parties intégrantes du secrétariat, tant au niveau de la délibération que de la mise en place des actions. C'est ce type d'organisation qui permet une réelle coordination dans l'académie.

Organisation des permanences : Le SNES se doit d'être en capacité de donner des réponses fiables et précises aux questions que se posent les collègues et leur capacité d'action. Nous nous sommes attachés à la formation des permanenciers : réunions régulières, participation à des stages nationaux et académiques. Ce fut notamment le cas le 5 octobre 2017 avec un stage académique sur la question des nouvelles carrières et nouvelles modalités d'évaluation qui se sont mises en place au 1er septembre. Pour autant, nous sommes convaincus que la force du SNES académique passe par le fait que les militants qui assurent les permanences ne sont pas des « spécialistes » d'une question mais tous aussi des militants dans leur établissement. Nous avons donc continué la politique d'attribution de petites décharges de service afin d'avoir le plus grand nombre possible de personnes en capacité de répondre. C'est un choix qui suppose que les militants du SNES acceptent de s'investir.



Contribution : Secteur retraité

Les trois départements ont fonctionné de façon normale durant ces 2 dernières années, en fonction de leurs possibilités. Chacun a tenu au moins une assemblée générale par an et a envoyé des bulletins ou des courriers à ses adhérents. La permanence assurée par le Rhône au S3 est maintenant organisée en rendez vous.

La syndicalisation continue à baisser, mais ne s'est pas effondrée. Grâce sans doute aux efforts faits par tous pour informer et motiver les adhérents, pour maintenir les adhésions et en faire de nouvelles. Le renouvellement des militants est difficile, particulièrement lorsque l'éparpillement géographique rend les contacts aléatoires. Lorsqu'ils ont lieu, les contacts avec les actifs s'avèrent fructueux, tant pour motiver les militants à continuer à s'investir dans le syndicat lorsqu'ils partent à la retraite, que pour faire avancer la réflexion sur les revendications qu'ils défendent en commun.

Les 3 sections ont relayé les appels nationaux unitaires pour la défense de la protection sociale et le pouvoir d'achat des

retraités. Ces manifestations ont connu un succès variable, avec des temps forts.

L'unité avec les 9 s'est faite via la SFR-FSU. Avec des fortunes diverses. L'arc unitaire est toujours variable, mais existe. Il s'est amélioré dans le Rhône où la CFDT a rejoint la protestation le 28/10. FO a suivi. Le Rhône maintient des contacts réguliers avec les 9 et singulièrement la CGT. Dans la Loire, les relations avec la CGT sont plus difficiles, et il faut au SNES beaucoup batailler pour préserver l'unité. Dans l'Ain, l'initiative alterne entre CGT et FSU.

Par ailleurs, les 3 départements ont des militants SNES présents dans les sections de la FGR-FP. Ce qui a contribué à empêcher un effondrement des sections FGR lors du retrait des adhérents retraités de l'UNSA, et permis de préserver l'existence de cette association unitaire, qui fait partie du groupe des 9 au niveau national, mais aussi local. Dans l'Ain, c'est principalement l'action du SNES retraités qui a permis le maintien de la section. Dans la Loire, les militants étaient bien implantés dans la FGR. Les militants SNES ont œuvré pour que la FSU obtienne une place aux CDCA (Loire) et CDMCA (Rhône).

L'activité du secteur collège est restée très importante dans cette mandature à la suite de la réforme du collège engagée en 2016. En effet, il a fallu, dans un premier temps, analyser les conséquences locales de la mise en place de dispositifs liés à l'autonomie des établissements (« devoirs faits », classes bilangues, sections euros, LCA...). Pour cela, nous avons mis en place une campagne d'appels aux S1, ainsi qu'une demande d'informations plus détaillées par mail. Cette campagne en début d'année scolaire nous a également permis de créer un lien avec les S1, capables de mieux identifier les co-responsables du secteur collège. Nous nous sommes aussi tenues à disposition des sections départementales pour animer les nombreuses heures d'information syndicale sur la réforme et son après. Le kilométrage important parcouru par les militant(e)s du SNES a payé sur la mobilisation lors des différentes grèves avec des taux de grévistes importants dans les établissements où nous avons pu passer. Dans un deuxième temps, nous avons tout fait pour armer les collègues sur la

préparation de rentrée 2017 et les DHG, dans la continuité du travail mené lors de la précédente mandature; ainsi que sur la liberté pédagogique remise en cause notamment par l'instauration du LSU, utilisé tel un outil de pilotage par bon nombre de chefs d'établissements.

Les stages organisés par le secteur collège ont aussi permis aux collègues non seulement de s'informer sur les réformes et leurs droits mais aussi de débattre des transformations du collège. Ainsi, un stage est prévu en janvier 2018 sur la question lourde d'enjeux de l'évaluation au collège.

Enfin, nous cherchons toujours à rassembler le plus d'informations possible en vue de défendre les collègues de dispositifs particuliers (ULIS, SEGPA, UPE2A...) qui pourraient être fortement impactés par les politiques d'inclusion forcée et la hausse de leurs effectifs. Nous organisons avec les autres syndicats de la FSU un stage sur les enjeux de l'enseignement en Segpa dans la perspective des Etats généraux qui se tiendront en janvier.

Contribution : Secteur Lycée

Ces deux dernières années nous avons continué notre travail au plus proche du terrain. Nous avons soutenu les délégations en audience sur la DHG ou le climat scolaire. Nous avons également relayé et soutenu les actions dans les établissements. Notamment, nous nous sommes impliqués dans la mobilisation des lycées défavorisés de l'académie, alors que le rectorat revenait sur les seuils de 30 élèves en seconde. Nous avons aussi alerté les collègues sur la baisse des budgets alloués aux lycées par la Région et avons proposé des modèles de motion aux élus en CA.

A l'occasion de stages académiques (un à St Etienne en janvier 2017, un prévu à Lyon en janvier 2018) et de réunions départementales en novembre 2017, nous avons, par ailleurs, essayé de mettre en perspective et en débat les mesures gouvernementales. Dans un premier temps, nous avons mis sur la sellette les ajustements ministériels de la rentrée 2016 -fin du

redoublement en seconde, possibilité de conservation des notes pour les recalés du bac et aménagement des parcours. Dans un deuxième temps nous avons décortiqué les réformes en marche de la rentrée 2017 - réforme de l'affectation dans le supérieur, du bac et du lycée.

Parallèlement, nous nous sommes concentrés sur l'organisation locale des épreuves du bac. Nous avons recueilli les témoignages des collègues grâce à deux questionnaires, l'un concernant les modalités d'organisation de l'EAF (session 2016), et l'autre la rémunération et l'organisation des épreuves locales du bac type ECA ou ECE (session 2017). Nous avons fait remonter l'expertise des collègues et nos revendications lors d'audiences à la Dec. Ainsi, même si beaucoup reste à faire pour la session 2018, nous avons obtenu pour la session 2017 un meilleur cadrage de l'organisation des épreuves de l'EAF.

Contribution : Secteur Non Titulaires

En août 2016 sont parus de nouveaux décrets définissant de nouveaux droits pour les contractuels enseignants, CPE et Psy-EN et ces avancées portent la marque des combats menés par le SNES et la FSU. Dans l'académie de Lyon, le rectorat se faisait fort de refuser toute évolution salariale, versement d'indemnités ou même formation aux agents non titulaires pourtant de plus en plus nombreux pour assurer les missions de remplacement. La section académique du SNES a assuré un suivi très précis de la déclinaison de ces décrets dans notre académie au cours d'audience, groupes de travail et débats en CTA pour défendre les droits des non titulaires et que soient reconnus qualification, expérience, droit à la formation, nécessité d'une rémunération réévaluée régulièrement. Ceci s'est traduit notamment par la mise en place de grilles de rémunération nouvelles avec différents niveaux. Le secteur non titulaire a suivi également tous les reclassements et avenants aux contrats qui ont eu lieu au cours de l'année 2016-2017 suite à la mise en

place de ces nouvelles dispositions afin que ceci se passe dans la transparence et sans que les non titulaires ne soient lésés. Mais il a également envoyé à l'ensemble des non titulaires une publication spécifique et organisé deux stages (en 2016 et en 2017) pour les informer de leurs droits (pondération, indemnités, congé formation, ...). Ces stages et moments de débats sont d'autant plus importants que les situations vécues, parfois très difficiles (affectations intenable, traitement versé avec du retard) sont aggravées par l'isolement et la gestion purement comptable du rectorat. Au quotidien, les militants ont écouté et conseillé les collègues lors des permanences, les ont accompagnés lors d'entretiens au rectorat, assuré leur défense lors des CCP ... afin d'obtenir des avancées. Les combats à mener restent nombreux notamment autour de la formation, des concours, de l'indemnisation chômage ... sur ce dernier point, la section académique en lien avec le secteur non titulaire national lance une enquête pour pouvoir ensuite intervenir au niveau du ministère.

Contribution : Secteur Emploi

Le secteur emploi, s'il est toujours sollicité au service de nos collègues et de l'action syndicale du SNES, a été particulièrement mis à contribution lors de ce mandat en lien avec les discussions autour des nouvelles carrières et de leur mise en place. Ainsi, nous avons contribué à l'organisation de plusieurs stages pour donner à nos collègues les enjeux du débat autour de PPCR et, ensuite, les informer des nouveaux droits liés à cette nouvelle carrière.

Ainsi, à la rentrée, il a fallu repérer les erreurs de reclassement et intervenir auprès de l'administration pour appuyer les recours des collègues. Ensuite, c'est autour des « rendez-vous de carrière » qu'il a fallu aider et conseiller nos collègues. En parallèle, les discussions se sont engagées avec le rectorat autour des modalités d'avancement d'échelon, de promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle. Mais une bonne défense des collègues passe aussi par une bonne formation des élus paritaires qui devront intervenir lors des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA).

Par ailleurs, à côté de ces nouveautés, il a fallu assurer l'activité quotidienne de la section académique. Ainsi, lors de ce mandat, le SNES a continué à tenir son rôle d'information auprès des collègues, en amont des CAPA, par ses publications sur la carrière, les affiches éditées à certains moments clé (notation administrative, mutations...), les réunions spéciales mutation et les conseils individualisés lors des permanences, comme en aval pour en donner les résultats (SMS, mails, courriers, appels téléphoniques...).

Nous avons accompagné de nombreux collègues au rectorat et nous avons pu veiller au respect des droits de ces collègues, les défendre et les conseiller au mieux selon leur situation.

Lors des CAPA, nous avons tout mis en œuvre pour défendre les dossiers individuels des collègues dans le respect des règles collectives. C'est grâce à la force de notre nombre et au travail de conseil et de préparation fourni par nos élus (travail fortement facilité par l'envoi des fiches syndicales de suivi !) que nous avons pu défendre les droits des collègues en commission, par des interventions systématiques.

Lors des CAPA, nous sommes la seule organisation syndicale à fournir un travail statistique exhaustif, permettant de pointer, par exemple, les inégalités d'évaluation des collègues selon leur discipline. Ces inégalités de politique de notation ou ces retards d'inspections se traduisaient par des retards de promotion d'échelon ou d'accès à la hors classe. Même si les nouvelles carrières vont permettre de résorber une partie de ces inégalités, nous continuons d'intervenir pour que, lors des promotions d'échelon de cette année « transitoire », basées sur les anciennes notes, la situation des collègues avec des inspections de plus de 3 ans soit prise en compte.

Enfin, sur les barèmes de mutation intra, c'est, en lien avec l'action des collègues que nous obtenons une meilleure prise en compte de certaines situations. Ainsi, l'augmentation des bonifications TZR est un parfait exemple d'une bonne articulation entre lutte des collègues et relais du SNES dans les instances.

Contribution : Secteur Psy EN

L'année 2017 est marquée par la création du corps unique des Psychologues de l'Éducation Nationale. Le décret du 1er février 2017, et la circulaire nationale de missions du 28 avril 2017, reprennent fidèlement les conclusions du GT 14, et inscrivent dans des textes statutaires les missions des ex psychologues scolaires et Co-Psy.

Ces textes viennent apporter dans le 1er degré des garanties, statutaires, et de renouvellement, aux Psy EDA. Rappelons que les ex-psychologues scolaires étaient sur des postes de Professeurs des Écoles, et que la fonction de psychologue était menacée d'extinction faute de vivier de candidats du fait de la masterisation.

Dans le second degré, ce sont enfin les missions des ex - Co-Psy et DCIO qui sont reconnues, ainsi que l'accès à la hors classe pour tous les Psy EDO.

Le SNES a dû se battre pour que tous les textes sortent (circulaire de missions, décret formation, décret indemnité).

Parallèlement, à cette avancée, la poursuite de la politique d'austérité budgétaire a entraîné la fermeture de deux nouveaux CIO (Firminy et Lyon Rive Gauche) à la rentrée 2017, malgré la mobilisation des collègues soutenus par le SNES, et mobilisés devant le rectorat lors du CTA du 17

janvier 2017.

L'action syndicale du SNES s'est poursuivie aussi par un dialogue social fructueux, afin que la Région académique et la Région rédigent un cahier des charges, et une convention de coordination, du SPRO, qui respectent les missions des Psy EN.

Au cours de ces deux années, les commissaires paritaires Co-Psy et DCIO, ont aussi informé régulièrement les collègues lors de stages syndicaux, et ont multiplié les audiences au Rectorat, et avec la FSU à la Région.

À la rentrée 2017, le SNES a aussi beaucoup œuvré pour que les Psy EN stagiaires du centre de formation de Lyon puissent faire leurs stages dans leur académie de résidence. Les Psy EN stagiaires ont aussi bénéficié d'heures d'information syndicale consacrées aux problèmes de rentrée, et au mouvement inter.

Lors des élections professionnelles du 28 novembre 2017, la liste portée par la FSU a obtenu la moitié des sièges à la CAPA des Psy EN (2 sur 4), avec un peu plus de 48 % des suffrages exprimés. Ces élections ont donc confirmé les orientations de la FSU, qui devient l'organisation syndicale majoritaire chez les Psy EN.

Contribution : Secteur TZR

Le secteur TZR de la section académique de Lyon a continué de tenir régulièrement informés les TZR de leurs droits et des enjeux qui les concernent de façon spécifique: mise à jour régulière de la rubrique dédiée du site internet du S3, envois de mails, permanences au local, organisation en juin de réunions spécifiques à la phase d'affectation des TZR dans les 3 départements et stage de formation syndical dédié aux questions TZR.

Conséquence mécanique de la pénurie de professeurs, les missions de remplacement sont de moins en moins assurées par des titulaires. Confrontés à la difficulté de répondre aux besoins en remplacement, le rectorat et les chefs d'établissements recourent à des méthodes managériales brutales qui pèsent sur le vécu professionnel des TZR: le secteur conseille et accompagne les TZR qui subissent de la pression de la part de la

hiérarchie. Parallèlement, le secteur soutient le travail engagé par les élus au CHSCT académique sur la rédaction d'un document visant à mieux protéger l'exercice des missions de remplacement.

Toujours enclin à faire des économies sur le dos des TZR, le rectorat use de subterfuges pour éviter de payer indemnités et autres frais: le secteur aide et conseille les TZR à recouvrer les sommes dues.

Manifestement gêné par le contrôle paritaire des affectations estivales des TZR, le rectorat a supprimé le groupe de travail (GT) de la fin août. Le secteur a alerté les TZR sur cette situation et œuvre à la mobilisation pour obtenir le retour de ce GT.

Le secteur participe au groupe national TZR du SNES et a notamment contribué à la rédaction de la nouvelle édition du mémo TZR.

Le secteur entrée dans le métier continue pour cette période 2016-2018 à se montrer actif auprès de nos nouveaux collègues. Le recul que nous offre l'expérience de la réforme mise en place sous la présidence de Nicolas Sarkozy nous permet de mieux appréhender les enjeux et difficultés auxquels les stagiaires sont confrontés et ainsi mieux y répondre. Ainsi, force est de constater que nos multiples combats auprès du rectorat et de l'ESPE afin d'améliorer les conditions de formation et de son évaluation ont des retombées bien disparates selon les disciplines, voire universités. Le dialogue construit avec l'administration de l'ESPE conforte ce que nous pressentions : les maquettes des Master MEEF et des DU sont suffisamment souples pour permettre les meilleures tout comme les pires déclinaisons locales et disciplinaires. Nous sommes donc face à un obstacle de taille : la majorité des difficultés subies par les stagiaires sont majoritairement dues à des « personnes » et non à des injonctions institutionnelles ; autant dire que notre combat s'apparenterait alors à une « chasse aux sorcières ». Si nous nous refusons à cette éventualité, nous ne manquerons pas de continuer à faire remonter ces inégalités de traitement entre les différents parcours de formation, nous avons dorénavant bien isolé ceux qui dysfonctionnent. Nous pourrions ainsi mieux conseiller et soutenir les stagiaires à faire face à cette situation plus finement analysée.

Pour mieux cerner également les différents profils, nous avons réalisé une enquête par questionnaire, renseignée par un peu plus de 10 % de l'ensemble des stagiaires de l'académie ; ce qui nous a permis d'obtenir un éventail assez probant de réponses. Parmi d'autres riches enseignements, nous avons appris que plusieurs promotions de stagiaires étaient présents sur le site de l'ESPE Croix Rousse, que nous avions petit à petit déserté, pensant que les collègues étaient dispersés sur les différents sites universitaires. Nous avons donc réaffirmé notre présence sur plusieurs temps forts de l'année notamment lors des mouvements de mutation Inter et Intra et grâce à un affichage régulier. Cela nous permet

également d'aller à la rencontre des M1, candidats aux concours, présents sur l'ESPE. Le début d'année continue à être un moment privilégié de rencontre avec les stagiaires lors des journées d'accueil fin août durant lesquelles nous solutionnons régulièrement des difficultés d'affectation, d'emploi du temps, etc. Nous réaffirmons ensuite notre existence à tous les stagiaires via leur casier dans leurs établissements : nous les invitons à une réunion de rentrée en octobre et à un stage syndical en novembre. Puis régulièrement, les stagiaires essentiellement syndiqués sont tenus informés, via une liste de diffusion, des actualités les concernant. Il semble que nos efforts en leur direction et notre capacité à les informer/conseiller/aider les convainquent un peu plus chaque année, puisqu'ils sont toujours plus nombreux à se syndiquer et assister à nos stages.

Nous œuvrons également en amont afin d'améliorer au maximum l'année de stage de nos futurs collègues en organisant une réunion mi-mai pour expliquer aux candidats/lauréats des concours les modalités d'affectation et en sollicitant un groupe de travail au rectorat afin d'intervenir sur les « berceaux » bloqués pour les accueillir. Nous avons en effet réussi à obtenir qu'aucun stagiaire ne soit affecté en REP+ et ne se voit attribuer d'heures supplémentaires.

Pour finir, le dernier enjeu sur lequel le secteur a décidé de réfléchir et d'intervenir concerne nos jeunes collègues néo titulaires. Force est de constater une rupture de syndicalisation assez prononcée après l'année de stage, notre objectif est donc de montrer à ces collègues l'importance de maintenir un collectif uni. Nous organisons donc un stage spécialement réfléchi pour eux en décembre.

Enfin, nous restons disponibles lors des permanences dans les S2 et le S3 pour les accueillir quelques soient le motif de leur demande.

Contribution : Secteur CPE

Depuis septembre 2015, très peu de CPE de l'académie nous ont contacté pour des problèmes liés au respect de leur temps de travail. Il s'agit là, du fruit du travail sans relâche des élus du SNES, tant lors des rencontres avec l'administration que lors des CAPA.

En ce qui concerne les conditions de travail, le SNES a porté les paroles des CPE, a défendu les dossiers des collègues et a lutté pour la survie du métier. Pour réaliser cette démarche, le travail a été organisé et réparti autour des dimensions collective et individuelle du métier.

Ce travail académique a permis d'étayer les démarches du secteur national CPE SNES. Les difficultés rencontrées sur le terrain ont été toutes renvoyées au niveau national notamment dans le cadre de PPCR. D'ailleurs, le secteur CPE académique accompagnera les CPE sur les chantiers des nouvelles modalités d'évaluation ainsi que la classe exceptionnelle qui s'ouvrent cette rentrée 2017.

La défense collective du métier de CPE

En dépit de la parution de la circulaire de missions nous sommes toujours confrontés à l'absence de création en nombre suffisant de postes, à la dégradation des conditions de travail. Notre revendication d'un CPE pour 250 élèves est plus que jamais pertinente. Le secteur CPE académique a su alerter les collègues, les sensibiliser par des bulletins syndicaux propres aux CPE et par des stages académiques sur l'évolution et la transformation du métier ainsi que sur l'avenir de la catégorie, régulièrement remis en cause.

L'objectif a été de faire entendre et comprendre la différenciation avec l'équipe de direction pour une meilleure reconnaissance de notre métier afin que l'intégration aux équipes pédagogiques soit renforcée.

La défense individuelle des CPE

Face à un autoritarisme et un arbitraire récurrents de nombreux chefs d'établissements, chaque fois que des CPE l'ont sollicité, le SNES les a défendus, réaffirmant l'identité du métier ainsi que leurs droits. Nous avons accompagné les CPE dans les rencontres avec l'administration et dans les combats au sein de leurs établissements afin que leurs droits soient systématiquement respectés.

Le strict respect des règles communes, connues de tous, permet de faire avancer les luttes au sein de la catégorie et de défendre chaque CPE individuellement.

Votez oui aux rapports d'activité académique et national

Unité et Action (U et A) est le courant de pensée qui assume les directions académique et nationale du SNES grâce au vote des syndiqués (73,89% des voix aux dernières élections académiques). Fort de cette confiance des syndiqués, les élus U et A font avancer leur conception de la lutte syndicale au sein des différentes instances (CA et bureaux) et ces positions académiques sont ensuite portées au niveau national.

Un syndicalisme de lutte, au plus près des collègues : La direction académique U et A ne croit pas aux appels vagues et vains qui viendraient d'en haut à la grève reconductible jusqu'à satisfaction. Pour agir syndicalement, il faut **partir des préoccupations concrètes de la profession et construire la lutte avec les collègues**. C'est ainsi que nous pourrions faire reculer le gouvernement. C'est pourquoi la direction académique, en lien avec les sections départementales, a redynamisé le réseau des secrétaires d'établissement (tournées des collèges et lycées, publications spécifiques, envoi réguliers d'informations). Elle a également initié, accompagné, soutenu et coordonné toutes les luttes qui ont pu se dérouler au niveau des établissements, et s'est fait le relais de toutes ces revendications dans les instances auxquelles les élus du SNES participent. **Face à l'autoritarisme grandissant des chefs d'établissement, les collègues ont besoin d'un SNES fort et efficace**. Elle a multiplié les stages, réunions et heures mensuelles d'information syndicale pour permettre les échanges de pratiques militantes et donner tous les outils pour construire aussi la défense des collègues. C'est ainsi qu'on peut construire des actions majoritaires, c'est ce que nous nous employons à faire, au moment où ses lignes sont écrites, par exemple sur la réforme de l'affectation post-bac et le projet annoncé d'un « nouveau bac ».

Des actions académiques porteuses de sens : Pour défendre les collègues, la direction académique a mis en place, en plus de toutes les actions nationales décidées dans nos instances, **des actions académiques. Entre autres** : coordonner les revendications des collègues de lettres sur les conditions de correction du bac et obtenir une remise à plat, soutenir les stagiaires pour l'amélioration de leur entrée dans le métier, organiser la lutte des PsyEN contre la fermeture des CIO, porter les revendications des TZR concernant leurs affectations, diffuser en nombre des publications afin de poursuivre la résistance pédagogique lors de l'année de mise en place de la réforme du collège, assurer la défense des non titulaires dans l'application des décrets d'août 2016... La section académique a aussi cherché à renforcer le lien entre actifs et retraités sur la base de luttes pour l'amélioration des droits de tous. **Ce sont ces actions diverses qui permettent de fédérer les collègues, de construire les luttes et de contrer les attaques libérales**.

Une grande partie de l'activité de la section académique est consacrée aussi aux questions d'emploi (préparation des CAPA, information, conseil et défense des collègues, ...). La direction académique U et A a lutté avec tous les élus contre les passe-droits et les tentatives de l'administration de s'affranchir des règles communes. Avec la mise en place des nouvelles carrières dont l'essentiel est entré en vigueur dès septembre, cette **fonction de défense des intérêts individuels et collectifs des collègues** est d'autant plus importante : il s'agit bien de faire en sorte que les avancées obtenues (déconnexion presque complète entre la carrière et l'évaluation, accès à la hors classe pour tous, débouché de carrière avec la classe exceptionnelle...) soient garanties (désormais il sera possible de contester l'évaluation pédagogique et de combattre son caractère arbitraire) et surtout élargies (parcours sans obstacle de grade par exemple).

Une action syndicale au service d'un projet d'école et de société : Unité et Action se bat pour une société plus juste, plus égalitaire et croit nécessaire, pour y parvenir, la création par les salariés d'un rapport de force. Cela se fait en s'investissant pleinement dans toutes les actions de la FSU, en initiant des actions avec les autres syndicats de la fédération, en participant aux exécutifs de chaque section départementale et au niveau régional, en coordonnant les délégations FSU au CTA ou au CHSCTA... La direction académique U et A cherche aussi à contribuer à la réflexion sur la nécessaire refondation d'un outil syndical qui puisse rassembler les salariés bien au-delà de ce que les syndicats rassemblent aujourd'hui.

C'est pourquoi le courant U et A appelle à conforter ces orientations et à voter OUI aux rapports d'activité académique et national



Pourquoi voter non au rapport d'activité académique ?

*L'École Émancipée, tendance de la FSU, née en 1910, a fondé le syndicalisme enseignant.
Ses militant.e.s sont investi.e.s à tous les niveaux du syndicat et de la fédération.*

Le SNES-FSU académique présente un bilan d'activité faisant état de l'investissement de militant.e.s convaincu.e.s. Cependant, pour nous, le SNES-FSU académique, à l'image du national, n'a pas opté pour une orientation offensive et fédérale et n'a pas su faire le lien entre revendications corporatives et luttes sociales.

① Réforme du collège et évaluation des élèves.

Après quelques journées de mobilisation nationale bien trop tardives et éparées, le SNES-FSU a renvoyé la lutte au plan local, en demandant aux collègues de mettre en place une « résistance pédagogique » qui n'est toujours ni compréhensible ni applicable. Face à l'autonomie accrue des établissements engendrée par cette réforme, on ne peut pas renvoyer la lutte qu'à l'échelon de l'établissement, surtout quand on sait qu'il y a de moins en moins de sections syndicales dans les collèges (élément qu'il serait d'ailleurs temps de prendre à bras-le-corps).

② Conditions de travail.

Alors que certains établissements d'éducation prioritaire ont tenté d'initier des mobilisations dans certaines académies, aucune tentative de relayer et de développer ces luttes n'a été mise en place. Or, tant dans ces établissements que dans les autres, la question – parfois mise au second plan – des conditions de travail et des effectifs est centrale pour les collègues. Le SNES-FSU aurait donc dû reprendre la bataille sur les effectifs et les heures de concertation incluses dans l'emploi du temps, deux leviers d'amélioration concrète des conditions d'exercice et d'apprentissage.

③ Réforme du lycée et entrée dans le supérieur.

Sur ce dossier, le manque de réactivité du SNES-FSU est inquiétant. La réforme Chatel des lycées de 2010 devrait rappeler au syndicat que plus on est attentiste, moins on a de contre-projet à proposer, et plus le risque de voir passer sans combat une réforme brutale et bâclée est grand. Face à ce gouvernement ultralibéral, le SNES-FSU doit défendre son mandat de Bac comme premier grade universitaire, adossé à des épreuves terminales et nationales. Cela ne le dédouane pas d'une réflexion de fond sur un changement radical de lycée (cf. la conception de l'ÉE du lycée commun).

④ Réforme de l'évaluation des enseignant.e.s. et hiérarchie.

Au-delà du débat sur le niveau de revalorisation que représente réellement PPCR (par ailleurs actuellement stoppé), la défense des nouvelles modalités d'évaluation par le SNES-FSU nous semble avoir été une erreur. En effet, le discours sur l'avancée que constitueraient les trois rendez-vous de carrière cache mal la réalité : ces « rendez-vous » n'enlèvent rien au caractère managérial de l'évaluation. Or, face à certains dogmes à la mode, à l'autoritarisme de certains chefs d'établissement, la réflexion sur les contenus et les pratiques ainsi que sur les outils de résistance collective devraient, plus que jamais, irriguer le syndicat, ce qui n'est pas le cas.

⑤ Luttes interprofessionnelles et sociétales.

Alors que le SNES-FSU semblait avoir participé de manière honorable aux mobilisations contre la loi El Khomri, force est de constater la position de recul adoptée sur la loi Travail. S'il est incontestable que les collègues se sont peu mobilisé.e.s, le mouvement syndical ne peut pas se permettre de dissocier les combats du privé et du public et de ne pas se ranger du côté des syndicats de transformation sociale. Pire, on ne peut pas prendre pour prétexte la faible mobilisation des agents quand ceux-ci ne reçoivent presque aucune information ou aucun matériel pour mobiliser et faire comprendre les enjeux. De même les luttes autour des élèves migrant.e.s doivent être relayées car elles concernent de nombreux établissements.

En conclusion, à l'École Émancipée, nous pensons que le syndicalisme est l'outil qui doit permettre de penser et de mettre en place **une autre école dans une autre société**. De ce point de vue là, le syndicat doit autant se préoccuper des conditions de travail et d'enseignement que des problèmes de société : urgence climatique, politiques d'austérité, extrême-droite, questions dites sociétales (femmes, LGBTI...) ou sociales telles les élèves sans toit et/ou sans papiers, ce qui implique de se donner les moyens d'investir les collectifs qui existent. En effet, ces problèmes ne s'arrêtent pas à la porte de l'école, car l'école n'est pas en-dehors de la société.

Au regard de ces éléments, nous appelons donc les adhérent.e.s à voter contre le rapport d'activité académique.



Pour un syndicalisme en rupture avec la politique gouvernementale

Attaques contre la Fonction publique (abandon de missions, transfert au secteur privé...), attaques contre les salaires, le statut, la sécurité sociale, les retraites, destruction du bac et individualisation des diplômes...

Face à cette offensive, quelle doit être l'orientation du syndicat ?

Il ne s'agit pas ici de critiquer l'action quotidienne de l'équipe du S3 en défense des collègues. Mais on doit constater que l'activité de la direction académique s'inscrit dans la mise en œuvre de l'orientation U&A nationale.

Certes, la direction U&A formule des critiques à l'égard de la politique du gouvernement (celui de Hollande, puis celui de Macron-Blanquer), certes elle organise de temps à autres des actions (grèves, manifestations), mais *"en même temps"* elle légitime et accepte de participer aux "concertations" sur les "réformes" de Macron et Blanquer (comme elle l'a fait durant les 5 années du mandat Hollande).

⇒ **Ce "dialogue social" permanent conduit à désarmer les résistances et mobilisations.**

Ainsi, face au projet de loi El Khomri, puis face au projet Macron de casse du Code du travail, la direction académique a refusé de reprendre à son compte des revendications claires : *exiger le "retrait pur et simple" de ces projets qui ne sont ni amendables ni négociables.*

De même a-t-elle refusé de se prononcer pour le *"retrait du projet d'évaluation des enseignants"*, qui, en application du protocole sur les *"parcours professionnels, carrières et rémunérations"*, donne d'immenses pouvoirs au chef d'établissement, développe l'obligation du travail en équipe alors que cela relevait de la liberté pédagogique des enseignants... Rappelons que les PPCR que la FSU a signés (avec l'appui du SNES) s'inscrivaient dans le cadre du blocage du point d'indice.

Contre l'externalisation de services, l'individualisation des diplômes...

✓ **Programme "action publique 2022"** : 60 milliards d'économies et suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. Comment combattre ce plan qui prévoit l'externalisation, la privatisation de services publics, l'appel au bénévolat, en refusant de se prononcer pour son *retrait*, pour la non participation au Grand forum, et aux "consultations" initiées par le gouvernement ? *

✓ **Réforme du bac et du lycée : quels sont les véritables enjeux ?**

Dès juin, les militants *Émancipation* ont mis en évidence les objectifs inscrits dans le programme Macron : individualiser les "parcours" des élèves, les "cursus" post-bac, les diplômes (bac, licence...). Ce qui induit la fin de la reconnaissance de la licence comme diplôme de niveau II, du bac (diplôme de niveau IV) dans les conventions collectives (et les statuts), de la reconnaissance collectives des niveaux de qualifications donnant droit à un même niveau de salaire*.

Individualisation des parcours, des diplômes (bac, licence, BTS... modulaires) = individualisation et baisse des salaires, mise en concurrence et flexibilité des salariés.

Les trois mois de concertations depuis juillet ont permis au projet Vidal de voir le jour. Et ce "dialogue social" se poursuit avec la commission Mathiot préparant le lycée et le bac "modulaires", la mission Calvez-Marcon préparant la casse de la voie professionnelle scolaire au profit de l'apprentissage, l'individualisation des diplômes, dont le BTS... suppressions de postes à l'appui.

Combattre cette politique, implique de définir clairement les revendications (retrait du projet de loi Vidal, du Plan étudiant, du projet Blanquer de réforme du bac et du lycée), et de rompre le "dialogue social" qui paralyse l'outil syndical et les possibilités de mobilisations.

Émancipation appelle à voter "contre" les rapports académique et national et milite pour que le SNES soit au service des personnels, de leurs revendications.

Pour renforcer le combat en défense du statut, contre la casse de l'Enseignement public, votez pour la liste ÉMANCIPATION aux prochaines élections internes, portez vous candidat sur cette liste.

Jorge Casas, Héléne Bertrand, Claire Kizilian, Serge Goudard - contact : 69.emancipation@gmail.com

* Voir les analyses sur le site : <http://69.emancipation.fr/> <http://69.emancipation.fr/spip.php?rubrique56>

Contribution au rapport d'activité académique

The logo for URIS (Union des Renseignants de l'Enseignement Secondaire) is displayed in a dark red rectangular border. The letters 'URIS' are in a large, bold, black, sans-serif font.

Demander le retrait de la réforme du baccalauréat comme nous demandons le retrait du plan étudiants.

Le rapport d'activité précise, à juste titre, que, concernant le baccalauréat « *si les annonces médiatiques se confirment (et notamment la progression du contrôle continu) une action devra être enclenchée au plus tôt.* »

En réalité les grandes lignes de la réforme sont d'ores et déjà connues. Le ministre ne s'en cache pas. Dans une interview datée du 13 novembre, il indique : « *notre fil conducteur est surtout d'aboutir à quatre matières pour les épreuves finales du bac, le reste des notes serait obtenu au cours de la scolarité (...)* ».

Aujourd'hui un lycéen obtient le baccalauréat en passant des épreuves terminales nationales (sauf à l'oral de Langues Vivantes et en EPS). Ce sont les mêmes épreuves pour tous les lycées, avec le même barème de correction.

Un passage au contrôle continu pour la majorité des disciplines aboutirait à des épreuves différentes d'un lycée à l'autre, des barèmes différents, inévitablement à des inégalités. Cela conduirait à des baccalauréats différents d'un lycée à l'autre, d'une région à l'autre, ce serait la fin du baccalauréat qui ne pourrait plus être un diplôme national, le premier grade universitaire ouvrant droit à l'inscription des bacheliers dans la filière de leur choix.

Surtout le plan étudiants s'applique dès maintenant. Les conseils de classes, et les professeurs qui y participent, vont être sollicités pour «éclairer» le chef d'établissement qui va donner un avis sur la fiche avenir de chaque élève. Le rôle des enseignants serait bouleversé. Ils ne seraient plus aux côtés de leurs élèves pour les préparer au baccalauréat, ils devraient au contraire sélectionner leurs propres élèves.

Le baccalauréat est la clef de voûte de tout le système éducatif, organisé selon des programmes nationaux, selon des disciplines clairement identifiées. Tout cet édifice est menacé.

Nous nous interrogeons : pourquoi, après avoir demandé, et nous nous félicitons de cette prise de position, l'abandon du « plan étudiants », ne pas demander également l'abandon du projet de réforme du baccalauréat et notamment de la fiche avenir pour les élèves qui lui est lié ?

Nos collègues ont besoin que le SNES définisse un mot d'ordre clair correspondant à la gravité de la situation pour pouvoir combattre efficacement le projet du gouvernement.

Pour aller en ce sens nous proposons de vous porter candidats, au delà des clivages artificiels de « tendance » sur les listes URIS pour :

Le Retrait du projet Blanquer de réforme du baccalauréat : Non à la diminution du nombre d'épreuves terminales, nationales et anonymes à 4, maintien et rétablissement des épreuves terminales, nationales, anonymes dans toutes les disciplines. Maintien du baccalauréat comme diplôme national, premier grade universitaire, donnant accès à l'université pour tous les bacheliers. Retrait de la « fiche avenir ».

Défense de notre statut : Non au recrutement des professeurs par le chef d'établissement, maintien du recrutement par des concours nationaux, affectation selon un mouvement national de mutation et selon un barème, non aux postes à profil, rétablissement des postes supprimés aux concours.

Le 12 décembre 2017

Pour tous contacts : marie-claude.collay2@orange.fr